

Monsieur
Hans Rudolf Schuppisser
Union patronale suisse
Case postale
8032 **Zurich**

Lausanne, le 1er septembre 2004
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2004\POL0452.doc / MAP/ff

Nouveau régime de financement des soins

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre message électronique du 2 juillet dernier, relatif au sujet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Nous n'avons pas reçu de commentaires de nos membres à ce sujet, certains nous renvoyant aux (futurs) prises de position de leurs associations professionnelles respectives. La question du financement des soins est extrêmement délicate et complexe. Nous préférons nous en remettre à l'avis des spécialistes du sujet plutôt que de commenter en détail le projet que vous nous soumettez. Nous souhaitons néanmoins formuler ci-dessous quelques remarques de principe.

L'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médicaux sociaux, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003, permet aux fournisseurs de prestations d'exiger le remboursement intégral des prestations de soins dès qu'il satisfait aux exigences de cette ordonnance en matière de transparence des coûts. Cela a pour effet d'alourdir sensiblement les frais de soins à charge des assurances maladie et, partant, d'augmenter considérablement les primes. Tout le monde s'accorde à dire qu'une telle évolution doit être combattue. La question est de savoir comment.

Le présent projet prévoit, par le biais de deux modèles alternatifs, une révision du système de financement des soins. Nous ne sommes pas opposés à une telle révision, mais ce n'est pas une nouvelle répartition des charges entre assureurs, assurés et pouvoirs publics qui aura un quelconque effet sur le niveau des coûts de la santé. Or c'est bien ce problème qui devrait focaliser toute l'attention des fonctionnaires bernois. Par ailleurs, s'il est vrai que les assurés pourront difficilement supporter une hausse substantielle des primes, les cantons auront tout autant de mal à assumer le report de charges qui résultera de la concrétisation du présent projet (+ 236 millions de francs, quel que soit le modèle choisi).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Mathieu Piguet
Sous-directeur